

Association AR'N BULLES

Association loi 1901 enregistrée en préfecture de Seine-Maritime

Numéro RNA : W763012350

Code APE : 9001Z

Identifiant SIRET : 814 069 662 00017

Licence catégorie 2 (producteur de spectacles) : 2-1105479

Siège social : 1481 route de Lyons La Forêt, 76160 Saint Aubin Epinay



Tél : 06 21 84 49 97

Mail : arnbulles@gmail.com

ACTION CULTURELLE AUTOUR DU SPECTACLE FUNKY MOMES

Objectifs de l'action

Découvrir l'univers et la démarche de création du concert jeune public « FUNKY MOMES », « seul en scène » où Stève Thoraud joue et boucle plusieurs instruments au sampler. Intégrer ce processus de création par la découverte et la pratique du sampler utilisé dans le spectacle, et par la réflexion autour de ce qu'est et ce que nous fait la musique (ce qui est la thématique des chansons du spectacle). Créer enfin une boucle musicale et un refrain chanté. Restituer ce travail en conditions de scène.

Comprendre comment se construit un spectacle et plus particulièrement une chanson, comprendre le fond, le sens de ce que l'on veut exprimer, il s'agit ici de mettre des mots sur la musique, sur ce qu'elle nous fait, ce qu'elle éveille en nous, ce qu'elle est. Comprendre le fonctionnement d'un sampler et se rendre compte qu'il est un instrument à part entière. Élargir sa culture musicale et s'ouvrir à l'interprétation de la musique, du chant, à son plaisir et à ses exigences.

Stève Thoraud mène depuis de nombreuses années des actions en direction du jeune public et il a constaté la difficulté de mettre des mots sur la musique. Ce fut le ressort principal de la thématique des chansons de « FUNKY MOMES ». De plus, le sampler suscite souvent des réactions du type « Ce n'est pas vraiment toi qui joue » .

Descriptif de l'action

Stève Thoraud installe le dispositif scénique de « Funky Mômes » et un instrumentarium. Il reçoit les enfants de niveau primaire qui pourront découvrir le sampler et son utilisation, d'une manière adaptée en fonction des niveaux. Ils pratiqueront cette machine avec la voix et les instruments pour créer boucles et ambiances et seront invités à chanter, jouer et enfin créer un refrain autour des sensations/émotions liées à la musique. Une restitution de leur travail suivie du spectacle « Funky mômes » ponctueront l'action.

Tarif

Nous contacter pour un devis.

Possibilité de prise en charge du coût de l'action culturelle et d'une partie du coût du spectacle via le "**dispositif d'aide à l'animation du milieu rural et à la diffusion des petites formes**" du département (fiche ci-dessous).

SOUTIEN À L'ANIMATION

► QU'EST-CE QUE L'AIDE À L'ANIMATION ?

Vous accueillez un spectacle ? Vous invitez un auteur ou un illustrateur pour une rencontre dédicace ? Vous louez une exposition ?...

Le Département de la Seine-Maritime peut vous aider.

► QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toutes les bibliothèques conventionnées avec le Département (communes de - 10000 habitants ou communauté de communes de - 30000 habitants)

Les associations culturelles situées sur les communes de - 5000 habitants

Les communes de - 5000 habitants - **EPCI** de - 40000 habitants

► QUEL MONTANT D'AIDE ?

Le projet peut être aidé à hauteur de 50 % maximum, pour un engagement minimum de 400 euros. L'aide peut porter sur un montant maximum de 1000 euros.

► COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

En téléchargeant le dossier sur le site du Département :
www.seinemaritime.fr

Il est à compléter et à adresser à la MdSM ou à la Direction de la Culture et du Patrimoine, en joignant le descriptif détaillé de l'animation et le budget prévisionnel.

► QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

4 mois minimum avant la réalisation de l'animation.

Renseignements bibliothèques par mail mdsm76@seinemaritime.fr
ou au 02.35.71.26.84

Renseignements communes, EPCI ou associations par mail
culturepatrimoine@seinemaritime.fr ou au 02.35.15.69.99
